

édifices militaires, *London*, \$1,200 ; *Chatham*, bureau de poste, douane, etc., \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1882.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, territoires du *Nord-Ouest*, savoir : hangar d'immigrants à *Brandon*, (à l'ouest de *Winnipeg*), \$3,600 ; hangar d'émigrants à *Winnipeg*, \$3,600 ; pour l'année finissant le 30 juin 1882.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de réparations, mobilier, chauffage, pour couvrir les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens des édifices fédéraux, (jusqu'ici payés par les divers départements qui les employaient), pour l'année finissant le 30 juin 1882.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soient accordées à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour le service général des télégraphes et signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1882.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'explorations et inspections, pour l'année finissant le 30 juin 1882.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Nouvelle-Ecosse*, savoir : *Windsor*,—bureau de poste, maison de douane, \$5,000 ; *Sydney-Nord*,—maison de douane, \$8,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1883.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Ile du Prince-Edouard*,—*Charlottetown*,—édifices fédéraux—réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1883.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Nouveau-Brunswick*, savoir : bureau de poste, *Saint-Jean*,—somme additionnelle pour l'horlage de la tour et pour meubles, \$2,300 ; quarantaine des bestiaux—*Saint-Jean*, \$3,000 ; *Newcastle*,—bureau de poste, (emplacement et édifice), \$4,000 ; pénitencier de *Dorchester*, \$500 ; bureau de poste de *Carleton, Saint-Jean*, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1883.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, *Québec*, savoir : Station de la quarantaine, *Grosse-Ile*, \$3,000 ; pénitencier de *Saint-Vincent-de-Paul*, \$750 ; salle d'exercices, *Montréal*,—nouvelle toiture, etc., \$20,000 ; bureau de poste, *Montréal*, \$5,500 ; salle d'exercices de *Bury*,—réparations, \$600 ; fabriques de cartouches, *Québec*, \$2,700 ; bureau de poste de *Hull*, et bureau du revenu intérieur—somme additionnelle, pour niveler l'emplacement, etc., \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1883.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Kirkpatrick* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Kirkpatrick* informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.